

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL**  
**1<sup>er</sup> JUIN 2022**

**N° 17-2022 : Choix du maître d'œuvre pour 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de la Basilique**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre c'est réuni le 13 mai 2022 pour choisir le maître d'œuvre pour la mission relative à la mise hors d'eau, la restauration des façades Nord et Est et l'assainissement de la Basilique Notre Dame de l'Epine.

Une seule offre a été reçue, il s'agit de celle de Gissinger et Tellier Architectes du Patrimoine comme suit :

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE		%	HONORAIRES
<b>APS</b>	AVANT PROJET SOMMAIRE	15%	22 500.00 €
<b>APD</b>	AVANT PROJET DÉTAILLÉ	15%	22 500.00 €
<b>PRO</b>	PROJET	20%	30 000.00 €
<b>ACT</b>	AIDE AUX CONTRATS DE TRAVAUX	5%	7 500.00 €
<b>DET</b>	DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX	42%	63 000.00 €
<b>AOR</b>	ASSISTANCE AUX OPÉRATIONS DE RÉCEPTION	3%	4 500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>150 000.00 €</b>

HONORAIRES BASÉS SUR 6.00 % DU MONTANT HET ESTIMÉ DES TRAVAUX	2 500 000.00 €	150 000.00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>150 000.00 €</b>
<b>T.V.A 20%</b>		<b>30 000.00 €</b>
<b>HONORAIRES TTC EN REGLEMENT</b>		<b>180 000.00 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de valider cette offre.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DÉCIDE** de retenir la proposition de Gissinger et Tellier Architectes du Patrimoine comme maître d'œuvre pour la mission relative à la mise hors d'eau, la restauration des façades Nord et Est et l'assainissement de la Basilique Notre Dame de l'Epine.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération et de demander un maximum de subvention.

**N° 18-2022 : Prix électricité location salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de rajuster le prix d'électricité pour la location de la salle des fêtes.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

**DÉCIDE** de changer le tarif d'électricité pour la location de la salle des fêtes comme suit : 0.27 cts €/kwh